

Division des Enseignements et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

7 novembre 2007

PROCES VERBAL ADOPTE PAR LE CEVU DU 5 DECEMBRE 2007

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 7 novembre 2007

A 14h00 à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

Membres Présents

A TITRE DELIBERATIF

Collège enseignants A

M. David BIGAUD, M. Eric DELABAERE, M. Erich FISBACH, M. Didier LE GALL, Mme Geneviève MAURAS, M. Jacques PROUST.

Collège enseignants B

M. Jean-Luc CLEDY, M. Richard LESCURE, Mme Pascale QUINCY-LEFEBVRE, Mme Monique SAUNIER, M. NICOLAS Guillaume.

Collège IATOS

Mme Brigitte BICHET, Mme Lydia SALAÜN, Mme Monique BERNIER.

Collège "usagers"

M. Adrien MUSSET.

Collège «Personnalités extérieures»

Mme Laurence LANNAUD-ROLLAND.

Invités permanents présents ou représentés :

M. Jean BIROTHEAU, Directeur de L'Espace culturel,
M. BOUJON, Directeur du SUIO, représenté par Mme Annie RIBRAULT,
M. Gérard LEBLONDEL, Directeur du CUFCO,
M. Jean-François ALMARIC représenté par Guillaume DURON,
Melle Anne-Claire BREHAUT, Vice-présidente Etudiante.

Invités :

Mme Katia BIGAUD, Mme Martine CAILLAT-DROUIN, représentantes «mission jeunesse » à la Mairie d'Angers,
M. John WEBB, Vice-président Relations Internationales,
Mme Nathalie GAUMER,
M. Christian ROBLEDO, Directeur de l'ISTIA,
M. Olivier DUVAL, Directeur de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé,
Mme Anne-Marie CALLET BIANCO.

Avaients donné procuration :

Melle Hélène BOUCARD, M. Daniel AUVERLOT, Melle Sandra PALMERO, Mme KERSIMON, M. Alexandre DIOT.

Membres absents :

M. Guewen ALLIOT, M. Sabri CHKIOUA, M. Amand CHOQUET, M. Simon CLEREC, M. François GODARD, M. Nicolas JAOUEN, Melle Amandine MARTINET, Melle Mathilde PETIT, M. Tristan MORICHEAU, M. Joël HAUTEBERT, M. Patrick SIX, Melle FARGIER Emilie, Melle Delphine CORBEAU, Melle Elvire MAKOSSO-AKENDENGUE.

Invités permanents absents:

Mme Dominique PENNNEAU-FONTBONNE.

ORDRE DU JOUR :

1. **Présentation par Martine Caillat-Drouin et Katia Bigaud (Mairie d'Angers) sur les thèmes suivants :**
 - **Bilan du forum « accueil des étudiants » le 19 et 20 septembre (théâtre du Quai)**
 - **Présentation de la Charte des organisateurs de soirées étudiantes Angevines.**
2. **Informations diverses**
3. **Bilan de « l'accueil des étudiants étrangers » à l'Université d'Angers.**
4. **L'accueil et l'accompagnement des étudiants à l'Université d'Angers : synthèse des composantes.**
5. **Dossiers d'habilitation :**
 - « Diplôme Guide Interprète National » (IMIS ESTHUA)
 - Master Ecologie, Environnement spécialité « Ecologie des Ressources Naturelles et Développement Durable »,
 - Master Ecologie, Environnement spécialité « Ecologie urbaine et développement durable »,
 - Master : Didactique des langues – FLE-FLS-FLM, plurilinguismes et technologies éducatives
 - Spécialité « FLE, médias, francophonie ».
6. **Modifications du contrôle de connaissances IUT :**
 - DUT GEA
 - DUT carrières sociales
7. **Questions diverses.**

1. Présentation par Martine Caillat-Drouin et Katia Bigaud (Mairie d'Angers)

- **Bilan du forum « accueil des étudiants » le 19 et 20 septembre (théâtre du Quai)**

Mme Bigaud nous présente le volet « forum étudiant » au théâtre du quai qui s'est déroulé le 19 et 20 septembre dernier. Elle annonce que le nombre de visiteurs a doublé par rapport à l'année dernière. Elle présente les différentes thématiques : transport, logement, santé et bien être, associations étudiantes (de tous les établissements), job, volets culture-sport-loisirs et enfin l'engagement. Ce forum a accueilli à peu près 2000 étudiants. Pour les étudiants étrangers une soirée a été organisée, ainsi que des visites guidées en 7 ou 8 langues. Enfin pour clôturer l'événement les étudiants présents sur le stand ont eu la possibilité d'assister à un concert au Chabada. Ce concert a attiré plus de 350 étudiants.

En termes de chiffres : 44 % des étudiants provenaient de l'Université d'Angers et il s'agissait pour 70 % d'étudiants de 1^{ère} année.

Mme Bigaud tient à remercier l'Université pour sa collaboration notamment en termes de communication de l'information aux étudiants (pour les 3/4 les étudiants ont eu connaissance de l'existence de cet événement via les établissements).

Melle Bréhaut insiste sur le changement de lieu très « profitable ». La communication commence à se faire et elle est globalement satisfaite. Elle considère cette manifestation comme étant de grande qualité.

M. Musset fait part du retour de l'association des étudiants en pharmacie qui souhaite un regroupement des associations sur les stands.

Mme Bigaud répond que cela fait partie des choses à retravailler et qu'il serait en effet intéressant de faire un grand stand.

Pour l'accueil des étudiants étrangers, ils ont été obligés de dissocier les événements, elle regrette que les dates de rentrée des étudiants ne soient pas harmonisées.

M. Delabaere note la présence des lycéens sur le forum.

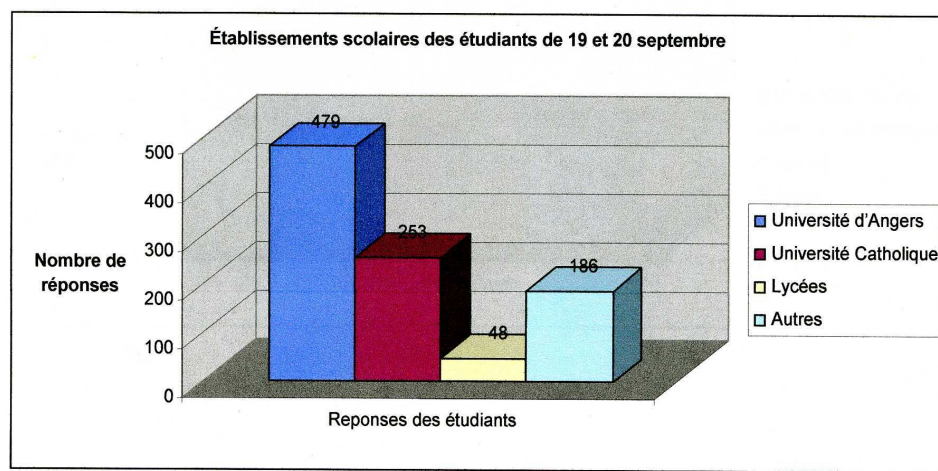
Mme Caillat Drouin présente le portail « jeune » sur le site internet de la ville d'Angers. Il existe depuis 1 an, il y a une entrée vie étudiante. Ce lien interactif permet notamment de faire connaître des événements phares sur la ville et aux associations de proposer des manifestations.

FORUM ACCUEIL ETUDIANTS 2007
Extraits du bilan

« Dans quel établissement êtes-vous inscrit? »

Répartition des 1081 étudiants interrogés par établissement
Résultats sur les deux jours

	TYPES D'ETABLISSEMENTS	TOTAL	POURCENTAGE
Université d'Etat	Lettres / Langues	479	49.58%
	Sciences		
	Droit/Eco		
	Pharmacie/ ISSBA		
	Médecine		
	IUT		
	ISTIA		
	IMIS-ESTHUA		
	Relations internationales		
Université Catholique de l'Ouest	IBEA	253	26.19%
	ISCEA		
	IMA		
	IALH		
	IPLV		
	IPSA		
	AFEPSA		
	CIDEF		
	RI		
Lycées (avec enseignements post-bac)	Sacré-Coeur	48	4.98%
	Renoir		
	Mongazon		
	Du Bellay		
	Jean Moulin		
	Lycée Pouillé		
Autres écoles	ESA	40	4.14%
	INH	5	0.52%
	ESPL	11	1.14%
	ENSO	19	1.97%
	IFRAMS	9	0.93%
	ETSCO	4	0.41%
	Autres	98	10.14%
	TOTAL	186	19.25%
TOTAL GENERAL	966	100%	

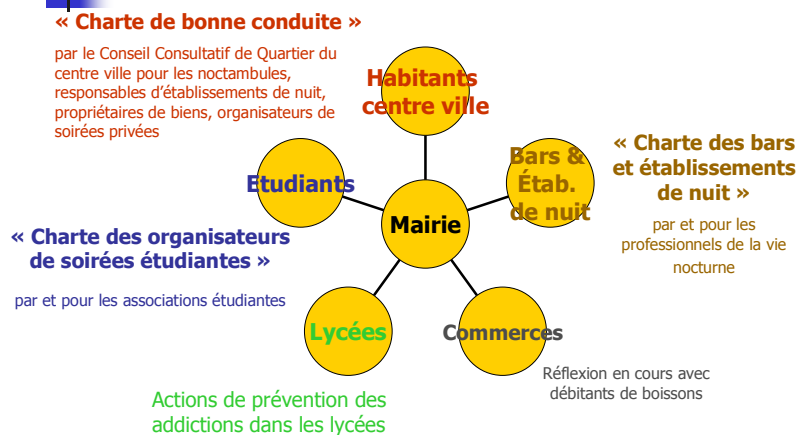


Présentation de Mme Caillat Drouin
« Charte des organisateurs de soirées étudiantes »
Dispositif en faveur des soirées étudiantes « s’amuser sans abuser »

Pourquoi cette réflexion au départ ?

- **Des constats partagés :**
 - Une recrudescence des incivilités en centre ville
 - Une augmentation de l’ivresse des jeunes au cours des soirées et sur la voie publique
- **C’est un vrai problème :**
 - Pour la Ville → doit préserver la qualité de vie des habitants
 - De santé publique, pour les jeunes → effets dévastateurs de l’alcoolisation excessive
 - MAIS AUSSI pour l’image des étudiants et des associations étudiantes, organisatrices de soirées

Une réflexion GLOBALE engagée sur
« les nuisances sur l’espace public »



Le travail sur les soirées avec des représentants étudiants

- De juin 2006 à avril 2007, Mairie & étudiants se sont réunis à **10 reprises** au sein de groupes de travail pilotés par la Mission Jeunesse et la Direction Santé Publique ➔ **17 associations/BDE participants**

- **Objectifs :**

- ⇒ Engager le **dialogue** pour trouver ensemble des solutions et favoriser le mieux-vivre ensemble
- ⇒ Conserver un **centre ville animé et convivial**
- ⇒ Inciter à la **prise de conscience** des enjeux tant pour l'image des étudiants que les risques liés à la santé
- ⇒ **Responsabiliser les organisateurs** de soirées étudiantes pour qu'ils se donnent les moyens d'améliorer les choses
- ⇒ Créer un espace **d'échanges d'expériences** et de bonnes pratiques sur les solutions mises en œuvre mais aussi de débat sur les difficultés rencontrées par les organisateurs

- **Résultats :**

- 1- **Une Charte** des organisateurs de soirées étudiantes
- 2- Un travail sur la **prévention santé et sécurité** :
une fiche ressources en annexe 3 de la Charte
une formation d'étudiants relais santé volontaires
- 3- **Une salle** mise à disposition par la Ville pour les soirées étudiantes

1- La « Charte des organisateurs de soirées étudiantes » : points clés

- **Un préambule** indiquant contexte et objectifs
- **10 articles** portant sur :
 - 1- **Responsabilité** des associations organisatrices de soirées
 - 2- **Communication** sur les soirées avec interdiction d'inciter à la consommation d'alcool
 - 3- **Organisation** : mise en place d'une équipe référente
 - 4- **Contrôle et sécurité** : mise en place d'une équipe de sécurité pour l'accès à la salle, bilan sécurité avec les gérants de bars
 - 5- **Nuisances sonores et règles de vie** : rappel des règles par les organisateurs
 - 6- **Transport sécurisé**, respect silence, échelonnage des départs
 - 7- **Prévention santé et sécurité routière** : avant et pendant la soirée
 - 8- **Bilan de la soirée** : obligation pour les organisateurs d'indiquer les actions mises en place et événements survenus ➔ pour capitaliser l'expérience et améliorer les solutions
 - 9- **Communication et diffusion de la charte** : à chaque assemblée générale, diffusion auprès des adhérents des associations étudiantes, signature annuelle, publication liste des signataires
 - 10- **Suivi de la Charte et durée** : un comité de suivi créé, signature annuelle de la Charte (cf. turn over des bureaux des asso étudiantes)
- **3 annexes**
 - Annexe 1 : Rappel à la loi
Tapage nocturne, Ivresse sur la voie publique, Service d'alcool à des personnes ivres, Dégradations des biens publics et privés
 - Annexe 2 : Modèle de fiche bilan
 - Annexe 3 : Fiche ressource prévention sécurité
Tableau des structures locales, N° verts, Pistes pour des actions de prévention expérimentées dans les soirées



La Charte : quel intérêt pour les organisateurs de soirées ?

- **Un engagement moral fort** ⇒ pour témoigner du souci de contribuer à la résolution des difficultés et de préserver la santé du public étudiant
 - ↳ vis-à-vis des angevins
 - ↳ vis-à-vis des loueurs de salle
 - ↳ vis-à-vis des étudiants en général
- **Un rappel des principes de base** pour que tout se passe dans les meilleures conditions
- **Une base d'informations utiles** pour aider aux bons choix des moyens et outils de prévention



2- Une salle pour les soirées étudiantes

Mise à disposition de la salle du Hutreau pour les soirées étudiantes : 2 jeudi par mois

Sous certaines conditions

- Application de la « Charte des organisateurs de soirées étudiantes » : association signataire de la Charte
- Respect du règlement spécifique établi avec les étudiants

Contact pour la réservation : service Relations Publiques
(réservation obligatoire minimum 1 mois avant la soirée)



3- Une formation pour des étudiants « relais santé »

Demande des étudiants ayant fait partie des groupes de travail d'être « outillés » :

→ une formation gratuite proposée par la Direction Santé Publique de la Ville d'Angers sur :

Prévention alcool et réduction des conduites à risques dans le cadre des soirées étudiantes

⇒ Formation pour 1 étudiant référent par association, responsable de la prévention, relais d'information au sein de son association

⇒ Formation animée par 2 structures spécialisées

⇒ Objectifs :

- Renforcer les compétences autour de la prévention et proposer des outils adaptés
- Créer un lieu d'échanges de pratiques et d'expériences entre les associations étudiantes



Un comité de suivi du dispositif en faveur des soirées étudiantes

■ Mise en place d'un comité de suivi composé de :

- Représentants de la Ville
- Représentants des Associations étudiantes angevines
- Représentants des établissements d'enseignement supérieur

■ Rôle :

- Évaluer la diffusion, appropriation, et mise en œuvre de la Charte
- Évaluer le dispositif de mise à disposition de la salle du Hutreau
- Évaluer le dispositif de formation prévention santé des étudiants
- Faire les propositions d'évolution nécessaires

Mme Caillat Drouin rappelle qu'il s'agit d'un engagement moral fort, vis-à-vis des loueurs de salles et des étudiants qui doivent se sentir davantage soutenus.

Katia Bigaud indique qu'il s'agit d'un échange de truc et astuces et de bonnes pratiques formalisés dans une charte. Une salle a été mise à disposition à St Gemmes. Elle doit être réservée 1 mois avant la soirée, elle peut accueillir 205 personnes.

M. Delabaere a été agréablement surpris du nombre d'étudiants présents à la signature de la Charte. Il souhaite que le Vice Président CEVU soit membre du comité du suivi.

M. Lescure se réjouit de l'implication de la ville dans la vie étudiante au quotidien. Il considère que l'on peut faire la fête sans être addictif. Il s'interroge sur les moyens de transport pour aller et revenir du Hutreau. Il insiste sur le fait qu'il ne faut en aucun cas instaurer une censure.

Mme Caillat Drouin présente les chiffres : sur 150 associations étudiantes sur la ville d'Angers, il y a 48 signataires dont 15 associations de l'Université.

Melle Bréhaut est consciente qu'il s'agit d'un problème complexe et que cela reste une bonne initiative. Le problème de l'ivresse des jeunes ne se retrouve pas forcément dans les soirées étudiantes. L'ivresse est extrêmement encadrée. Elle craint que les soirées étudiantes ne contribue que peu au problème de l'ivresse. Avec l'interdiction de fumer dans les lieux publics le tapage nocturne risque d'augmenter. Cette charte permet cependant d'institutionnaliser les bonnes pratiques de chaque association.

Pour Melle Bréhaut, la salle du Hutreau est une 1^{ère} avancée mais elle est de petite capacité. Les étudiants souhaiteraient une grande salle (800 à 1000 personnes à rendre vers 5 heures du matin).

Elle se demande si la COTRA a été associée à la charte. Elle fait part de son souhait d'instaurer des navettes gratuites.

M. Caillat Drouin est consciente que le problème d'ivresse ne se limite pas aux étudiants. Un travail de prévention à faire La ville a engagé un travail sur ce thème avec les lycées. Des navettes ne sont pas envisagées pour le moment.

M. Delabaere regrette que la présence des étudiants soit faible. Il propose que des représentants de la Mairie soient de nouveau invités lors d'un prochain CEVU.

M. Musset indique que la salle du Hutreau ne pourra servir que pour l'organisation des soirées ciblées au niveau des étudiants. Il existe un problème de capacité pour le rassemblement de plusieurs promotions.

Melle Bréhaut enchaîne sur le transport « point de tension » pour beaucoup d'étudiants. Elle s'inquiète de l'arrivée du tramway et de plus en plus de parking sont payants. Les étudiants qui arrivent de loin ne peuvent pas prendre les transports en commun et sont confrontés aux contraventions.

Elle soulève également le problème de la mise à disposition de vélo. Il est attribué pour un 1 an et de ce fait ne profite pas à un maximum de personne. Elle demande également si un plan de déplacement pendant les travaux du tramway est prévu.

Mme Caillat Drouin précise que le « chargé de déplacement » de la ville d'Angers n'a pas pu être présent mais ce problème de stationnement est également celui de tous les angevins. Toutes les grandes villes s'interrogent sur les modes de déplacement. Le futur sera sans aucun doute des centres villes sans voiture.

Pour le vélo, effectivement une période de 1 an a été prévue pour permettre aux personnes de réfléchir et de faire un essai avant d'acheter un vélo. Elle indique qu'il existe des parkings relais sur les lignes de bus et suggère de réfléchir au plan de déplacement d'entreprise. La Ville propose une aide financière pour les études de plan de déplacement (et également ADEME).

**Liste des associations étudiantes signataires
"Charte des organisateurs de soirées étudiantes angevines"**

	ETABLISSEMENT	ASSO/BDE	quartier	
1		BDE IPSA		
2		BDE IALH		
3		BDE IBEA		
4	UCO (8)	BDE IMA		
5		BDE IPLV		
6		BDE ISCEA		
7		LA FEDE		
8		RIRE		
9			ACEPA (asso corporative des étudiants en pharmacie)	
10			Anjou FLE	
11			Asso le S.C.H.W.A.	
12		AUDA		
13		BDE AES		
14		BDE DROIT		
15	UNIVERSITE (15)	BDE GEII		
16		BDE ISSBA		
17		BIOTOP		
18		COMA		
19		COMALI		
20		Culture a crocs		
21		Histoire de ...		
22		INITIATIC		
23		Vox campus		
24		Ecole sages-femmes	Asso des étudiants sages-femmes	
27	IFSI	BDE IFSI		
35	Campus social	CETSA		
26	IFEPSA	BDE IFEPSA		
37	ENSAM	Association des Etudiants de l'ENSAM		
28	ESA	BDE ESA		
29		BDE Bac+3+4		
40	ESEO	BDE ESEO		
30	ESSCA	BDE ESSCA		
31		UNITED CULTURE		
32	INH	BDE INH		
33		EXPO FLO		
34		HORTI ETUDES		
36	EEGP	BDE GRAF'UP		
38	ESAIP-ISAIP	BDE ESAIP		
39	ESBA	BDE ESBA		
41	ESPL	BDE ESPL		
42	ESTM	BDE ESTM		
43	INSTITUT ALBERT LE GRAND	BDE ALG		
44	Transversal	AEI Nuit Angevine		
45		AEMA (association des étudiants marocains d'Angers)		
46		AFEV		
47		Fé2A		
48		Radio Campus		

48 signataires

2. Informations diverses

M. Delabaere présente les informations diverses.

- **Elections des membres des conseils centraux :**

Les 3 conseils vont être réélus à la mi février. M. Delabaere présente la composition du nouveau Conseil d'administration adopté au CA du 25 octobre :

Le Conseil d'Administration comprend 30 membres ainsi répartis :

- 14 représentants des enseignants-chercheurs :
 - 7 du collège des professeurs et assimilés
 - 7 du collège des autres enseignants et assimilés
- 5 représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue
- 3 représentants du personnel BIATOSS
- 8 personnalités extérieures
 - 5 personnalités nommées par le Président pour la durée de son mandat, après approbation par les membres élus du Conseil d'Administration dont :
 - au moins un chef d'entreprise ou cadre dirigeant
 - au moins un autre acteur du monde économique et social
- 3 représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements dont 1 du Conseil Régional, désignés par les collectivités concernées

Pour le CS et CEVU, la composition sera décidée plus tard du fait de la parution d'un nouveau décret n° 2007 15-51 du 30 octobre 2007. La Commission des statuts doit retravailler sur la composition du nouveau conseil scientifique et du CEVU.

- **Vice Présidence Etudiante**

La commission des statuts doit également envisager la question d'une formule avec deux Vice-présidents Étudiant ou deux fonctions de représentativité étudiante avec une répartition des rôles et de la charge de travail.

- **Mise en ligne des procès verbaux**

Le Conseil d'Administration a approuvé la mise en ligne des procès verbaux des 3 conseils sous réserve de respecter la vie privée des agents et des usagers.

- **Contrat quadriennal**

Contrat quadriennal : les dossiers de licences professionnelles ont été remontés. (date limite au 5 novembre).

La lettre d'échange devra être envoyée fin novembre, la remontée des dossiers devra se faire fin décembre ou début janvier.

- **Projet PRES**

Le projet de PRES régional incluant les Universités de Nantes, du Mans et d'Angers est de nouveau à l'étude et il correspond à une volonté de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur. Les trois Universités et sans doute l'École Centrale de Nantes seraient membres fondateurs rejoints par d'autres membres dont notamment les CHU.

- **Audit :**

Trente cinq universités vont être auditionnées en vue de l'accèsion à l'autonomie, notamment l'Université d'Angers. Cela ne signifie cependant pas que l'Université a demandé à passer tout de suite à l'autonomie.

- **Effectifs :**

A la date du 20 octobre 2007 est de 15 109 étudiants soit + 4,8% par rapport à l'année précédente cependant l'effectif des primo entrants est en baisse : (-2.7 %)

- UFR Lettres Langues et Sciences Humaines: - 20 %
- IMIS ESTHUA : 19 %
- UFR Sciences Médicales : 14 %
- UFR Sciences : -7 %

Melle Bréhaut explique que la fonction de Vice-Président (e) nécessite un engagement important à la fois e termes de temps et de travail. Il convient de s'assurer que le futur candidat a un projet professionnel bien établi. La charge de travail étant importante, elle estime que deux interlocuteurs pour le CEVU et le CA est une bonne idée.

- **Approbation du procès verbal du 3 octobre**

M. Delabaere reporte l'approbation du procès-verbal du 3 octobre au 5 décembre. Il propose aux membres d'envisager à termes l'envoi d'un maximum de documents par mail pour des raisons écologiques et économique.

3. Bilan de « l'accueil des étudiants étrangers » à l'Université d'Angers.

M. John WEBB se félicite du travail collaboratif entre la DEVE et le service des RI.

Vous trouverez ci-après la synthèse de son intervention :

Accueil international dans le cadre d'échanges

Les étudiants qui viennent à Angers dans le cadre d'un échange :

Rappel des types d'échange :

- Erasmus : 148 établissements en Europe avec un échange actif en 2006-07
- Accord bilatéral : 35 établissements
- Réseau d'échange : ISEP (principalement Amérique du Nord)

Le nombre :

287 en 2007-08 : 172 au premier semestre ou pour l'année, 110 uniquement pour le 2^e semestre (236 en 2006-07, 258 en 2005-06)

De Plus, des groupes d'universités partenaires viennent pour des séjours brefs de type culturel, souvent organisés par le CUFCo,

Procédure pour un étudiant étranger qui veut venir à Angers dans le cadre d'un échange.

- L'intérêt pour un séjour à l'étranger doit être exprimé un an avant le départ souhaité. Il faut définir un programme d'études (FLE, modules validables pour les études dans l'université d'origine, ...). Après une procédure de sélection interne, l'étudiant est choisi pour venir à Angers.
- Les noms des étudiants retenus sont communiqués à l'Université d'Angers ; les étudiants doivent alors se renseigner, (dès novembre, mais sûrement avant février

!!!) sur les dates du début d'année et sur l'offre de formation, les modalités pratiques. Et le visa... d'où l'importance de connaître les dates du séjour longtemps à l'avance... avant fin avril...

- Un contact est établi avec l'Université d'Angers : quand arriver ? Logement, inscription ?
- Un contrat d'études est établi avec l'université d'accueil pour permettre de valider l'année ou semestre réalisé à l'étranger.
- A l'arrivée à Angers, des étudiants de l'Université d'Angers accueillent les étudiants d'échanges à la gare et les conduisent dans leur résidence universitaire. La première semaine des activités sont organisées tous les jours : pot d'accueil qui donne l'occasion de rencontrer les autres étudiants d'échange, une visite de Belle-Beille et de St-Serge et le centre ville, guidée par des étudiants d'Angers, une petite excursion. Une place au cinéma est proposée pour 2 euros et une année d'adhésion à la Bibliothèque anglophone : endroit intéressant pour rencontrer des Français qui sont particulièrement ouverts sur le monde.
- Le vendredi une réunion d'informations pédagogiques est organisée ; elle se termine par un test de niveau de français pour les cours de français offerts par l'université et qui sont proposés tout le long du séjour (4 heures par semaine) : c'est un facteur déterminant pour les étudiants d'échanges dans le choix de la France et d'Angers.
- Un cours intensif de français payant d'une semaine est également proposé par le CUFCo.
- Le conseiller pédagogique pour les étudiants étrangers d'échanges reçoit individuellement les étudiants pour les aider à établir leur emploi du temps, de même que le contrat d'études, qui doit être approuvé par les deux établissements (d'envoi et d'origine) ; ce contrat est renvoyé vers octobre dans l'université d'origine.
- La division RI fait la collecte des notes, établit le relevé de notes et l'envoie à l'université d'origine à la fin du séjour.
- Les associations d'étudiants organisent des soirées et des activités comme des groupes de conversation.
- Cet ensemble constitue un travail important et constant pour la division RI tout au long de l'année.

Le dispositif en termes de ressources humaines

- La gestion des échanges mobilise la division RI dans son ensemble :
- Le Pôle accueil à Belle-Beille compte deux personnels à temps complet ; il assure la plupart de l'interface avec les étudiants arrivant en échange ainsi que leurs questions au quotidien. Il s'occupe des informations préliminaires, de l'attribution des chambres en cité universitaire, de l'aide à l'intégration (comment ouvrir un compte en banque, etc.) et de la gestion des problèmes qui peuvent survenir.
- Le conseil pédagogique pour le choix des cours à l'UA est assuré pour Erasmus par John Cassini et pour ISEP et les accords bilatéraux USA par Michel Darmon.
- Dans les composantes, les responsables d'échanges Erasmus jouent un rôle important.
- Pour la semaine d'accueil : 6 moniteurs étudiants sont recrutés.

Coût de l'accueil 2 postes temps plein, 370 heures de cours de français (15000 euros), 5000 euros de coût d'activités.

Avantages d'Angers

Bon suivi administratif et pédagogique

Cours de français pour étrangers gratuits (mais nombre d'heures assez limité)

A améliorer

- Conditions de logement
- Mise en ligne des informations, avec préinscription à distance

portaient des tee-shirts. Parmi les tuteurs, la présence de deux étudiants étrangers a été une expérience très profitable. Le système est cependant perfectible, il serait souhaitable d'élargir le tutorat à plus de composantes. Le guide d'accueil constitué à l'UFR Lettres est une très bonne initiative.

Présentation des composantes

(voir annexe)

5. DOSSIERS D'HABILITATION :

- « Diplôme Guide Interprète National » (IMIS ESTHUA)
- Master Ecologie, Environnement spécialité « Ecologie des Ressources Naturelles et Développement Durable »,
- Master Ecologie, Environnement spécialité « Ecologie urbaine et développement durable »,
- Master Didactique des langues – FLE-FLS-FLM, plurilinguismes et technologies éducatives Spécialité « FLE, médias, francophonie ».

Dossiers soumis au vote et adoptés à l'unanimité

6. MODIFICATIONS DU CONTROLE DE CONNAISSANCES IUT :

- DUT GEA
- DUT carrières sociales

Modifications soumises au vote et adoptées à l'unanimité

Fin de séance à 17h45.

Le Vice-Président du CEVU



Eric DELABAERE

La Responsable de la Division
des Enseignements et de la Vie
étudiante

Brigitte BRAULT

